

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mars 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

[Traduction]

## VACANCE DE SIÈGE

SCARBOROUGH-EST, PAR SUITE DE LA DÉMISSION DE M.  
GORDON GILCHRIST

**M. le Président:** A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la suite de la démission de M. Gordon Gilchrist, député de la circonscription de Scarborough-Est. J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE UNE DÉDUCTION POUR LES PARENTS AYANT À  
LEUR CHARGE DES ENFANTS ADULTES SANS EMPLOI

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Monsieur le Président, nous sommes tous pleinement conscients des temps difficiles que nous traversons en ce moment où le nombre de chômeurs se rapproche des deux millions. Le plus fort pourcentage de chômage se rencontre chez les jeunes hommes et jeunes femmes de moins de 25 ans, qui n'ont même pas eu la possibilité, pour la plupart, de se trouver un premier emploi. Ces jeunes sont de plus en plus déçus de leur sort et ils ont pratiquement perdu tout espoir en leur avenir.

Parce que ces jeunes ne peuvent pas trouver de travail pour subvenir à leurs besoins, un grand nombre d'entre eux qui ont plus de 18 ans n'ont pas d'autre choix que de vivre à la maison et d'être entièrement à la charge de leurs parents. Mais la loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas à ces parents de déclarer ces jeunes à leur charge aux fins de l'impôt. Je crois qu'il faut modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour qu'elle tienne compte de ce très grave problème. Donc, monsieur le Président, j'invite le gouvernement à faire le nécessaire pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu et accorder une déduction aux parents qui ont entièrement à leur charge des enfants de plus de 18 ans qui ne trouvent pas d'emploi par les durs temps économiques qui courent.

[Français]

## L'INDUSTRIE

LE REFUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE CÉDER UN TERRAIN À  
LA BELL HELICOPTER

**M. Marcel Roy (Laval):** Monsieur le Président, il s'agit du refus par la Commission de protection du territoire agricole de céder à la société Bell Helicopter une partie du terrain déclaré zone agricole dans la région de Mirabel.

Les autorités municipales de Mirabel et les députés fédéraux de la région de Laval et des Laurentides sont de plus en plus inquiets quant à l'implantation de la Bell Helicopter à Mirabel. Nous sommes conscients que la décision au sujet de l'implantation de la Bell Helicopter à Mirabel a suscité beaucoup de rencontres et d'interventions de députés de la région avec le ministre des Finances (M. Lalonde) et le ministre des Communications (M. Fox).

Nous pensons qu'aucune heure, qu'aucune journée ou qu'aucune semaine ne peut être justifiée pour retarder l'implantation à Mirabel de cette société qui signifie pour la région quelque 3,000 emplois dans le domaine de la haute technologie. Nous insistons auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon, qui n'a jamais été favorable au développement de Mirabel et qui a toujours contrecarré les initiatives de développement de cette région pour faire une démarche auprès de M. René Lévesque afin que l'on puisse assurer à la Bell Helicopter son installation à Mirabel.

\* \* \*

[Traduction]

## LES SPORTS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCORDER LES  
SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT ATHLÉTIQUE DANS UN  
PLUS GRAND NOMBRE DE SPORTS

**M. Otto Jelinek (Halton):** Comme ex-athlète olympique, monsieur le Président, je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue dans la capitale nationale aux représentants d'une trentaine de pays qui participent aux championnats du monde de patinage artistique. Je suis certain que tous les députés se joignent à moi pour leur souhaiter bonne chance. C'est dans cet esprit sportif que j'exhorte le gouvernement et, plus particulièrement, le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur (M. Olivier) à accorder à d'autres athlètes les subventions au développement athlétique comme celles dont bénéficient les joueurs de hockey.

A titre d'exemple, monsieur le Président, Sports Canada aide financièrement nos patineurs artistiques au cours de leurs années d'entraînement, mais ils sont habituellement recrutés par des troupes de patineurs professionnels étrangères qui ne sont pas obligées de faire les frais de leur entraînement.